



Vente d'un bien immobilier

Par **Titi02411**, le **30/10/2024** à **18:55**

Bonjour

j'ai hérité d'une maison avec mes 2 sœurs. Nous avons tout les 3 fait faire des estimations sauf que la soeur aîné refuse de nous la transmettre de plus elle est bien au dessus des 2 autres estimations. Par la même occasion elle refuse de nous transmettre les documents pour pouvoir établir le mandat de vente avec les agences immobilières ainsi que le devis des DPE et nous réclame une somme d'argent pour tout payer car elle ne veut rien avancer. A t'elle le droit de refuser de nous transmettre les documents et que pouvons nous faire?

Par **youris**, le **30/10/2024** à **19:42**

bonjour,

votre bien est en indivision, pour le vendre malgré le refus de votre soeur indivisaire, vous devez obtenir l'autorisation du tribunal judiciaire qui ordonnera sans doute une vente aux enchères à un prix généralement inférieur à sa valeur vénale; dans cette situation, c'est perdant-perdant pour les 3 indivisaires.

salutations

Par **Titi02411**, le **30/10/2024** à **19:44**

Merci de bien relire car en aucun cas je parle qu'elle refuse de vendre mais juste de transmettre des documents.

Par **youris**, le **30/10/2024** à **20:18**

j'ai bien relu, c'est vous même qui écrivez " *elle refuse de nous transmettre les documents pour pouvoir établir le mandat de vente* ", sans mandat de vente signé par les 3 indivisaires, je ne vois pas comment vous pourrez vendre votre bien.

Par **Titi02411**, le **30/10/2024** à **20:30**

Oui elle veut vendre mais veut s'occuper de tout elle fait le mandat de son côté et refuse de nous transmettre les documents pour que nous on fasse le mandat dans notre agence immobilière.on est tout les 3 d'accord pour vendre mais chacun dans notre agence

Par **youris**, le **30/10/2024** à **20:45**

étant en indivision, votre soeur ne peut pas mettre seule la maison en vente, un agent immobilier sérieux demandera un mandat signé par les 3 indivisaires.

vous pouvez vendre chacun dans une agence différente mais le mandat de vente doit être signé par les 3 indivisaires.

Par **Chrysoprase**, le **30/10/2024** à **21:34**

Bonjour

Votre sœur a donc changé d'avis ?

[quote]

ma sœur aîné vit dans la maison car elle nous a demandé si cela était possible le temps qu'elle règle sont divorce et voir si elle pouvait racheter notre part.[/quote]

[Votre message du 1er octobre](#)